



Contact presse :

Hémisphère Sud
Corinne HENNEQUIN / Isabelle REY-HOURY
21 place de Grandjean – 33440 Ambarès
Tél : 05 57 77 59 60 - Fax : 05 57 77 59 61
E-mail : contact@agencehemispheresud.com

L'Aquitaine, pionnière de l'énergie positive.

Selon une étude TNS SOFRES - avril 2009 -, 37% des français privilégient l'isolation de leur maison, et 36% veillent à faire un effort pour adapter les températures intérieures à la saison. *Alors que l'Eco-prêt à taux zéro, mesure phare du Grenelle Environnement, confirme son succès avec près de 65 500 prêts accordés en moins d'un an, l'ADEME et le Ministère du Développement Durable lancent une nouvelle vague de mobilisation nationale consacrée tant à l'Eco-prêt qu'aux Espaces Info-Energie. A ce titre, l'Aquitaine voit en 2009, d'une part une envolée des contacts pris et aboutis auprès des Espaces Info Energie et d'autre part la reconduction en 2010 (du 24 au 29 septembre 2010), suite au succès sans conteste, de la première édition des Journées de l'Energie Positive.*

Les Espaces Info Energie : une montée en puissance

Les 15 Espaces Infos Energie de la région et leurs 18 conseillers, notent une nette progression de la demande et des attentes de leur public. Plus de 24 000 ménages ont été conseillés ou sensibilisés, soit plus environ + 20 à 25% par rapport à 2008. Cette nette croissance est sans aucun doute due aux campagnes de communication régionale et nationale menée cette année et à l'impact du prêt à taux zéro proposé par le gouvernement.

Les Journées de l'Energie Positive : une initiative régionale reconduite en 2010

2009 marque également le lancement des **Journées de l'Energie Positive** en Aquitaine. Initiée par l'ADEME Aquitaine, cette première édition de journées de sensibilisation et de conseils du grand-public vers un habitat économe, confortable et durable se révèle un franc succès.

Sur les quatre journées de programme, près de **400 visiteurs** ont fréquenté les conférences, débat, visites de site et stands d'information. Ce sont la filière solaire et les constructions en label BBC qui ont remporté le plus d'affluence. Les énergies renouvelables demeurent une préoccupation majeure au sein de foyers aquitains. Les journées de l'Energie Positive 2009 l'ont confirmé puisque majoritairement, la recherche d'information s'est tournée autour des **motivations écologiques** telles que des **informations techniques et de solutions existantes sur des matériaux écologiques et des aides financières**. Plus de 50 % des visiteurs sont tournés soit vers **l'amélioration de leur habitat et/ou l'installation d'appareils utilisant des énergies renouvelables soit vers le changement de leur système de chauffage**.

Ce qui se révèle très positif est le passage à l'acte des intéressés : 41 % ont été confortés dans leur démarche grâce aux informations recueillies et 71% comptent concrétiser leur projet de travaux et près de 50 % estiment avoir les informations nécessaires.

L'ADEME publie l'édition 2010 de son guide des aides financières de l'habitat des particuliers

Dans le cadre du Grenelle, et à l'occasion du temps fort de la campagne « Faisons vite ça chauffe », l'ADEME met à disposition du grand public une nouvelle édition du guide « Les aides financières habitat 2010 ». Publié chaque année depuis 2005, ce guide pratique informe les particuliers qui souhaitent améliorer l'efficacité énergétique de leur logement, des aides financières mises à leur disposition. L'habitat est en effet à l'origine de 43 % des consommations d'énergie en France et du rejet de 22 % des émissions de gaz carbonique.

L'Eco-prêt à taux zéro, un succès confirmé

Avec plus de 75 500 demandes enregistrées et 65 500 signatures obtenues depuis son lancement en avril 2009, l'Eco-prêt à taux zéro s'est imposé comme l'une des aides incontournables pour réaliser des travaux de rénovation énergétique à moindre coût dans un logement. En 2010, l'Eco-prêt à taux zéro ne connaîtra aucune modification, qu'il s'agisse des conditions de son attribution ou du montant maximal autorisé. Ce prêt sans intérêts permet de financer un bouquet de travaux dans le but d'améliorer la performance énergétique globale du bâtiment. Son montant maximum varie de 20 000 de 30 000€ selon l'étendue des travaux réalisés.

Afin de démontrer la rentabilité des travaux de rénovation financés par l'éco-prêt à taux zéro, le ministère du Développement durable et l'ADEME ont élaboré des fiches présentant 12 cas concrets de rénovation de bâtiment indiquant le coût des travaux et les temps de retour sur investissement. Ces fiches sont disponibles sur le site du ministère (http://www.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=4390) et de l'ADEME (www.ecocitoyens.ademe.fr/financer-mon-projet/renovation/eco-pre-a-taux-zero).

QUID en Aquitaine ?

Toujours dans un souci de « donner à voir » et pour toujours plus de conseils pratiques, le site de l'ADEME Aquitaine propose la consultation de 12 fiches présentant des exemples de rénovation thermiques financées avec l'éco-prêt à taux zéro.

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ? votre situation, votre logement, ...des exemples concrets sur <http://ecocitoyens.ademe.fr/financer-mon-projet/renovation/eco-pre-a-taux-zero>

Le Crédit d'Impôt Développement Durable (CIDD), les nouveautés 2010

Le CIDD est une disposition fiscale qui permet aux ménages de déduire de leur impôt sur le revenu une partie des dépenses réalisées pour certains travaux d'amélioration énergétique d'une résidence principale qu'ils occupent ou dont ils sont bailleurs. Cette déduction d'impôts peut aller jusqu'à 16 000€ pour les couples (majoré de 400€ par personne à charge).

La Loi de Finances 2010 présentée au Conseil des Ministres le 20 janvier dernier a modifié le CIDD, en fonction de l'évolution des marchés des équipements et matériaux concernés :

1/ De nouveaux matériels éligibles au CIDD

- Création du CIDD sur **les pompes à chaleur (PAC) thermodynamiques (production d'eau chaude sanitaire)** à hauteur de 40%.
- Création du CIDD sur **les portes d'entrée donnant sur l'extérieur** à hauteur de 15%.

2/ Des marchés désormais bien installés

- Le CIDD sur les **appareils de chauffage au bois** est de 40 % dans le cas du remplacement de systèmes déjà existants par des systèmes plus performants. Ce CIDD est de 25% dans les autres cas.
- Diminution du CIDD sur les **parois vitrées** de 25 à 15%.
- Rehaussement du coefficient de performance exigé pour les **pompes à chaleur** de 3,3 à 3,4.

L'achat d'électricité, devenir producteur d'électricité à partir d'énergies renouvelables

Le 14 janvier dernier, le gouvernement a fixé les nouveaux tarifs d'achat de l'électricité produite à partir de la biomasse, du solaire et de la géothermie. Si en 2009, il n'existait qu'un tarif unique de rachat, auquel s'ajoutait une prime d'intégration des panneaux photovoltaïques au bâti, ce nouvel arrêté institue 4 niveaux de tarifs dont deux concernent directement les particuliers :

- Intégration des panneaux photovoltaïques au bâti sur un bâtiment d'habitation neuf ou ancien, ou un bâtiment de santé ou d'enseignement de plus de 2 ans : **58c€/kWh**
- Pour toutes les autres installations : **40c€/kWh** en DOM et Corse et **31,4 c€/kWh** en métropole continentale, avec un coefficient multiplicateur allant de 1 (départements du Sud) à 1,2 (départements du Nord) pour les installations à 250kWh.

Ces tarifs, qui permettent une rentabilité de 8 à 12%, sont fixés pour 2 ans et diminueront de 10% chaque année à partir du 1er janvier 2012.

Tous les particuliers peuvent produire de l'électricité à base d'énergie solaire, éolienne ou hydraulique, qu'ils soient ou non raccordés au réseau électrique. Cette production décentralisée permet de produire de l'électricité non polluante et d'assurer l'alimentation de bâtiments isolés.

L'ADEME accompagne les particuliers

Outre la réactualisation du guide « Les aides financières habitat », l'ADEME a mis en place différents outils pour accompagner au mieux les particuliers qui souhaitent améliorer la performance énergétique de leur logement :

- Toutes les informations sur la construction et la rénovation d'un habitat énergétiquement performant et sur les aides financières existantes, disponible sur l'espace Ecocitoyens du site de l'ADEME : <http://www.ecocitoyens.ademe.fr/financer-mon-projet>
- L'Eco-prêt à taux zéro en détails sur le site de la campagne « Faisons vite ça chauffe » : <http://www.faisonsvite.fr/l-eco-pret-a-taux-zero>
- 400 conseillers dans plus de 230 Espaces Info-Energie présents partout en France, à la disposition des particuliers: www.ademe.fr/Info-Energie.

Et désormais :

- Le guide « Les aides financières habitat 2010 » disponible sur : http://ecocitoyens.ademe.fr/sites/default/files/guide_6811_AidesfinHab2010.pdf

Contact ADEME Aquitaine : Raphaël CHANELIERE – 05 56 33 80 14

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. www.ademe.fr.